



Syndicat CGT des personnels de la ville de Mérignac  
30 rue Maurice Utrillo 33700 Mérignac  
Tél : 05.56.18.88.80    Mobile : 06.49.61.61.74  
Fax : 05.56.18.88.48 Courriel : [cgt@merignac.com](mailto:cgt@merignac.com)



Monsieur Alain ANZIANI  
Maire de Mérignac  
60 avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny  
33700 MERIGNAC

Mérignac, le 25 mai 2022

Réf. : 2022/021

Objet : Préavis de grève pour les journées du 1er juin 2022 au 30 juin 2022

Monsieur le Maire,

Le syndicat CGT pour donner suite à une assemblée du personnel de la Médiathèque dépose un préavis de grève sur la période du 1er au 30 juin 2022.

À la vue du contexte actuel que subissent tous les agents de notre collectivité et des services publics ce préavis est étendu à l'ensemble des agents de notre collectivité sur cette période.

Suite au courrier pétition des agents de la médiathèque du 4 Mars dernier remis lors du Comité Technique du 5 mars où nous tenons à vous rappeler à la vue de la situation actuelle que plus de 37 agents ont réitérés leurs revendications « Non à l'ouverture du dimanche », votre courrier réponse ne répond pas aux revendications des agents à savoir que le dimanche est une journée particulière par conséquent une majoration de la compensation IFSE proposée doit être indispensable et exceptionnelle soit portée à hauteur de 200 euros minimum.

Nous vous interpellons sur ces politiques mises en place depuis des années et sur la dérèglementation du temps de travail qui fragilise les liens entre la vie personnelle et vie professionnelle.

A l'inverse, nous pensons que pour répondre aux attentes et besoins de notre société, nous devons défendre et porter de nouveaux droits pour l'ensemble des salarié.es.

De plus, le syndicat dénonce les conditions de travail des agents sur ces extensions d'ouvertures.

De plus, pour l'ensemble des agents de Mérignac ce que nous revendiquons est pourtant simple, travailler dans de bonnes conditions, bénéficier d'une garantie de carrière, et d'une reconnaissance des qualifications acquises permettant des évolutions salariales significatives.

## **Le syndicat CGT revendique pour l'ensemble des agents :**

- L'augmentation significative du RIFSEEP afin de rattraper en partie la perte de notre pouvoir d'achat.
- L'ouverture de négociations sur la participation Mutuelle et le maintien de salaire
- La continuité du plan de titularisation
- Le recrutement d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires ;
- La continuité de la prise en compte de la pénibilité pour les auxiliaires de puériculture, leur reconnaissance en catégorie B n'ayant pas transformé leurs missions et fonctions

Notre organisation reste disponible pour toutes négociations sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Bénédicte Reigner-Hernandez  
Secrétaire Générale